



Litige construction sur terrain en indivision

Par **Wookie82**, le **24/07/2019** à **19:00**

Bonjour,rrnJ ai pour projet de renover un bien dont je suis le proprietaire.rnrnJe souhaite mettre un balcon en bois sur ma facade, j ai obtenu et affiche l autorisation de travaux pendant 3 mois.rnrnAfin de supporter la structure du balcon il est necessaire de le faire reposer sur des poteaux de bois de 16x16 cm.rnrnCes deux poteaux vont avoir une position litgieuse vis a vis de la limite de ma propriete et celle d'un terrain en indivision (6 proprietaires) qui est mitoyen a ma parcelle. Ils ne generont pas le passage et resteront en amont de mon aplomb de toit et de ma gouttiere.rnrnJe detiens les 2/3 des quotes parts de la parcelle indivise.rnrnSur tout les voisins indivisaires seul un s oppose a mon projet, car selon lui ces deux poteaux seront sur le bien en indivision.rnrnEst ce que je risque la demolition du balcon ? rnrnEst ce que je peux me proteger en instaurant une convention en indivision qui me permettrait la pose des deux supports ?

Par **nihilscio**, le **24/07/2019** à **21:38**

Bonjour,rnIl vous faut obtenir l'accord unanime des indivisaires. La convention que vous envisagez sera un acte de disposition qui devra être conclu devant notaire et publié.